

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
de l'AVIATION CIVILE

Édition du BUREAU VERITAS
Organisme délégué

FICHE N° 158

Planeur :

E 75 "SILENE"

E 78 "SILENE"

E 78 B "SILENE"

Édition n° 1

Avril 1979

Nombre de pages : 4

FICHE DE NAVIGABILITÉ N° 158

Planeur Marque : SIREN

Type : E 75, E 78, E 78 B

Constructeur :

Société ISSOIRE-AVIATION
Aérodrome d'ISSOIRE-LE-BROC

Certificat de Navigabilité
Annotation : U

(Arrêté du 6 septembre 1967)

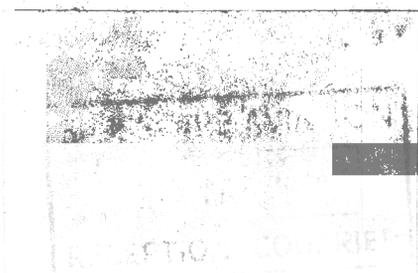
(Arrêté du 28 août 1978)

(Arrêté du 22 novembre 1978)

E 75 : Certificat de type n° 85 délivré le 3 février 1978

E 78 : Extension délivrée le 1er août 1978

E 78 B : Extension délivrée le 1er août 1978



0 – DÉFINITIONS

E 75 : planeur biplace, train rentrant.

E 78 : planeur de même définition géométrique que le E 75 mais incorporant des modifications d'habitabilité telles que verrière agrandie, sièges abaissés, largeur disponible aux épaules augmentée, palonnier place droite avancé.

E 78 B : Même définition que le E 78 mais avec train fixe suspendu.

1 – BASE DE CERTIFICATION**1-1 - Conditions techniques applicables**

Règlement CTG OIO – Catégorie U

1-2 - Vitesses limites (EAS en km/h)

VS = Vitesse de calcul en piqué
 Vne = Vitesse à ne jamais dépasser
 Va = Vitesse de manoeuvre de calcul
 VT = Vitesse de calcul en remorquage
 VB = Vitesse maximale par temps agité
 VBS = Vitesse maximale de sortie des aérofreins
 VLE = VLO = Vitesse maximale de manoeuvre
 atterrisseur

E75	E78	E78B
250		250
220		220
168		168
168		168
168		168
220		220
168		

1-3 - Facteurs de charge limite de calcul

n = + 5,3 à 170 km/h
 n = + 4 à 250 km/h
 n = - 1,5 à 250 km/h
 n = - 2,65 à 170 km/h
 Rafale ± 15 m/s à 170 km/h : n = + 5,37 / - 3,37
 ± 7,5 m/s à 250 km/h : n = + 4,21 / - 4,21

1-4 - Masses et centrages

– Mise à niveau : Pente de 2°27' entre les repères peints sur le dos du fuselage, en avant du pied de dérive (cale de mise à niveau = 1.000/42,8). Référence longitudinale : corde moyenne aérodynamique située à 5,776 m du plan de symétrie.

Longueur de la corde de référence : 1,00 m.

– Masse maximale autorisée : 565 kg.

– Limites de centrage :

	<u>E 78 B</u>	<u>E 75 – E 78</u>
Arrière	= + 0,370 m de la référence (37 % de la C.M.A.)	+ 0,330 (33 %)
Avant	= + 0,200 m de la référence (20 % de la C.M.A.)	+ 0,200 (20 %)

1-5 - Plan de chargement

Distance des charges mobiles par rapport au plan vertical tangent au nez du planeur :

Pilote gauche	1.550 mm
Pilote droit	1.790 mm
Lest de compensation	670 mm
Coffre à bagages	2.600 mm
Tableau de bord	1.200 mm

La distance théorique du bord d'attaque de la C.M.A. au nez du fuselage est de 2.143 mm.

2 – ÉQUIPEMENTS

2-1 - Équipement standard

- 1 anémomètre
- 1 altimètre
- 1 variomètre
- 1 compas magnétique
- 1 indicateur de dérapage (bille)
- 2 harnais de sécurité

2-2 - Équipement optionnel

- 1 indicateur de virage (bille aiguille)
- variomètres électriques
- installation oxygène pour les deux pilotes
- installation radio complète

3 – LIMITATIONS

Voir le manuel de vol approuvé.

4 – DESCRIPTION

4-1 - Caractéristiques

- Envergure 18 m
- Longueur hors tout 7,95 m
- Surface portante 18 m²
- Allongement 18
- Train d'atterrissage 330 x 130 gonflé à 2,4 bar
- Type du planeur : biplace côte à côte décalé

4-2 - Débattement des gouvernes

Ailerons	- haut	- 21° ± 1°
	- bas	+ 11° ± 1°
Profondeur	- haut	- 20° ± 1°
	- bas	+ 10° ± 1°
Direction	Gauche et Droite 25° ± 1°	